

Assurance d'une installation PV - les avantages de l'assurance solaire intégrée

Objet :	Les particuliers qui investissent dans une centrale PV de moins de 10kwc doivent assurer obligatoirement leur RC de producteur d'énergie lorsqu'ils revendent à EDF. Cette assurance est proposée par l'ensemble des assureurs MRH du marché. <i>Qu'en est-il de l'assurance de l'installation et des pertes de revenus ?</i>
MRH ou Pack assurance offert par l'installateur ?	Kern Assurances, courtiers spécialisé dans l'assurance du solaire a analysé les options qui s'offrent aux particuliers confrontés à l'assurance d'une installation PV. <i>Que propose réellement la MRH ? Est-elle suffisante ? L'offre intégrée du pack Assurance solaire par l'installateur est-elle utile ?</i> Le tableau comparatif synthétique réalisé par Kern permet de constater que la solution packagée intégrée est la <u>solution complémentaire unique</u> pour sécuriser le particulier qui investi dans une centrale PV.
Le problème	Très peu d'installateurs offrent l'assurance de l'installation en intégration de leur offre. Or cette offre packagée n'est <u>pas accessible aux particuliers</u> en dehors d'une offre groupée souscrite par un professionnel du PV.
La Question	"Les professionnels qui vendent une installation sans intégrer un pack assurance de la centrale sont-ils sérieux ou s'agit-il d'un <i>bon moyen pour déceler les mauvais professionnels ?</i>"
La Réponse	Non, on ne peut pas dire cela. Chaque professionnel détermine ses coûts et le prix de l'assurance pour le compte d'un client est une charge sèche dont il n'aura demain aucun bénéfice. Néanmoins les professionnels qui peuvent intégrer un package assurance sont contrôlés par les assureurs et tous ne peuvent pas être admissible à ce produit, c'est donc un <u>gage supplémentaire de sérieux</u>. De plus, ceux qui intègrent ce pack assurance rendent un <u>vrai service à leurs clients qui ne pourront trouver nul part de couvertures d'assurances équivalentes</u>.
Conclusion	Déclarer sa centrale à son assureur MRH est indispensable et obligatoire pour éviter un malentendu avec son assureur. Toutefois, si la MRH permettra d'obtenir une garantie RC producteur d'énergie, les garantie dommages seront trop limitées, toujours assorties de franchises et associées à l'application d'une vétusté qui est n'a pas lieu d'être pour une centrale PV dont la capacité à produire est garantie 20 ans à minima. <u>La garantie offerte par un installateur dans le cadre d'un package solaire est le complément idéal et le seul à permettre de couvrir les pertes de revenus solaires.</u>